

# Euro Rendement Mars

2017

Communication à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

- > Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- > Le produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offre une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2, Fitch : A, Standard & Poor's : A au 21 décembre 2016), et est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et sauf faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution du Garant.
- > **Euro Rendement Mars 2017** est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- > **Durée d'investissement conseillée** : 6 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- > **Éligibilité** : compte titres, contrat d'assurance vie en unités de compte, contrat de capitalisation.  
L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- > **Période de commercialisation** : du 2 janvier 2017 au 30 mars 2017 (contrat d'assurance vie en unités de compte et contrat de capitalisation)
- > **Code ISIN** : FR0013223484



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

# Euro Rendement Mars

2017

Avec **Euro Rendement Mars 2017**, l'investisseur s'expose à la variation de l'indice Euro STOXX 50® (« l'Indice », dividendes non réinvestis) qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 6 ans, en cas de forte baisse de l'Indice, au-delà de 30 % de son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse de l'Indice jusqu'à 30 %, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (Taux de Rendement Annuel brut maximum de 6,66 % / Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,66 %).

## > Caractéristiques de Euro Rendement Mars 2017

- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé majoré d'un gain de 7 % par année écoulée**, à date fixe, activable à partir de la première année, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial.
- **À l'échéance des 6 ans, un remboursement du capital plus un gain final de 42 %** (équivalent à un gain de 7 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial.
- **À l'échéance des 6 ans, un remboursement du capital plus un gain final de 15 %** (équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur au Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance des 6 ans** si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70 % du Niveau Initial.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Euro Rendement Mars 2017**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 13 avril 2023) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de son Garant.

La présente brochure décrit les caractéristiques de *Euro Rendement Mars 2017* et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et son Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'est pas rédigé par l'assureur.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

## > Avantages

- **Euro Rendement Mars 2017** peut être rappelé chaque année, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- **Euro Rendement Mars 2017** offre un gain de 7 % par année écoulée en cours de vie, si à une Date de Constatation Annuelle, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé, **Euro Rendement Mars 2017** offre la possibilité pour l'investisseur de toucher un gain final de :
  - 42 % (équivalent à un gain de 7 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial.
  - 15 % (équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur au Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial.
- **Euro Rendement Mars 2017** bénéficie d'un remboursement du capital à l'échéance si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial.

## > Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance** (si à la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial). La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 7 % par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- Une faible variation de l'Indice autour du seuil de 70 % de son niveau initial à la date de Constatation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement d'Euro Rendement Mars 2017.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

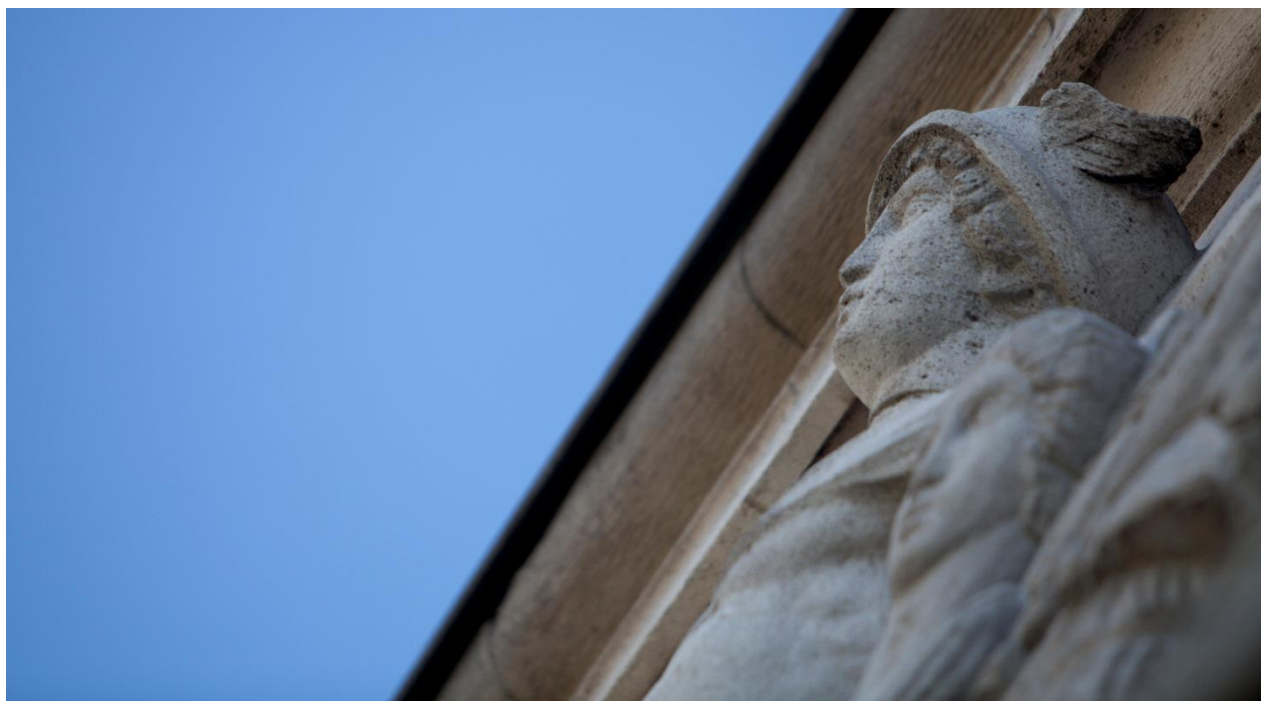
# Mécanisme de remboursement

## > Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à l'année 5, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup>, à la Date de remboursement automatique anticipé correspondante :

**L'intégralité du Capital Initial**  
+  
**un gain de 7 % par année écoulée**  
*(soit un TRA brut <sup>(2)</sup> compris entre 6,13 % et 6,66 % selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)*  
*(soit un TRA net <sup>(3)</sup> compris entre 5,13 % et 5,66 % selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)*

Sinon, le produit continue.



(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(2) TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).

(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).



**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

## > Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 30 mars 2023, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice.

**CAS FAVORABLE** : si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 13 avril 2023 :

L'intégralité du Capital Initial  
+  
un gain final de 42 %  
(équivalent à un gain de 7 % par année écoulée)  
(Soit un TRA brut<sup>(2)</sup> de 5,98 %)  
(Soit un TRA net<sup>(3)</sup> de 4,98 %)

**CAS MÉDIAN** : si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 13 avril 2023 :

L'intégralité du Capital Initial  
+  
un gain final de 15 %  
(équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée)  
(Soit un TRA brut<sup>(2)</sup> de 2,34 %)  
(Soit un TRA net<sup>(3)</sup> de 1,34 %)

**CAS DÉFAVORABLE** : sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 13 avril 2023 :

**Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'Indice.**  
*Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.*  
**La perte en capital peut être partielle ou totale.**

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(2) TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).

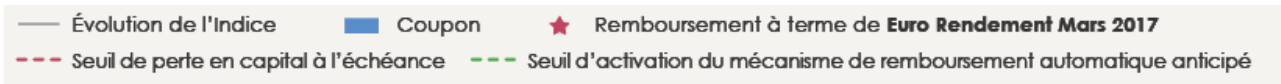
(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).



**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

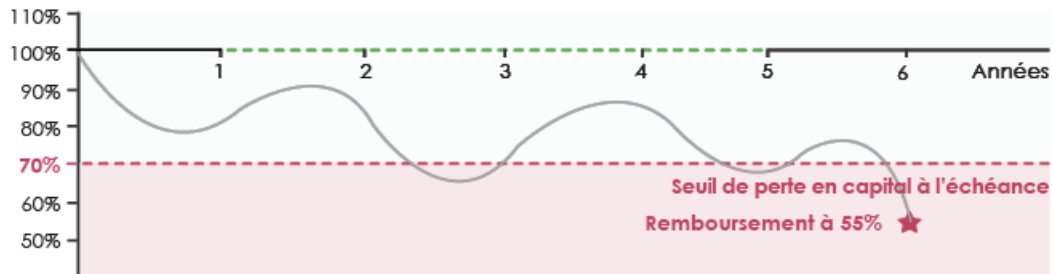
| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

# Illustrations du mécanisme de remboursement



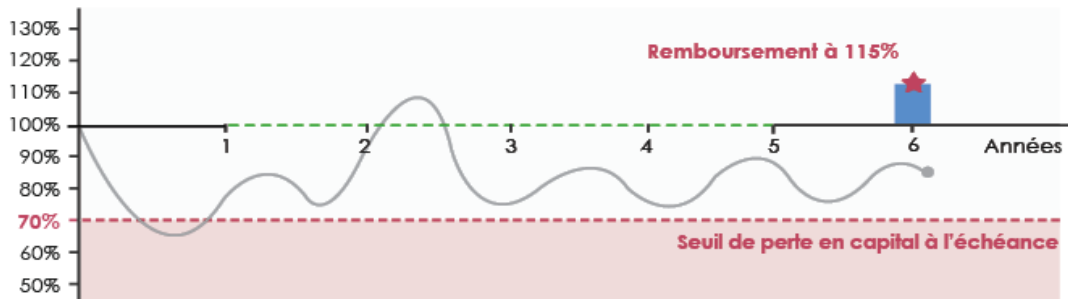
## > Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 30 % à l'échéance

Niveau de l'indice



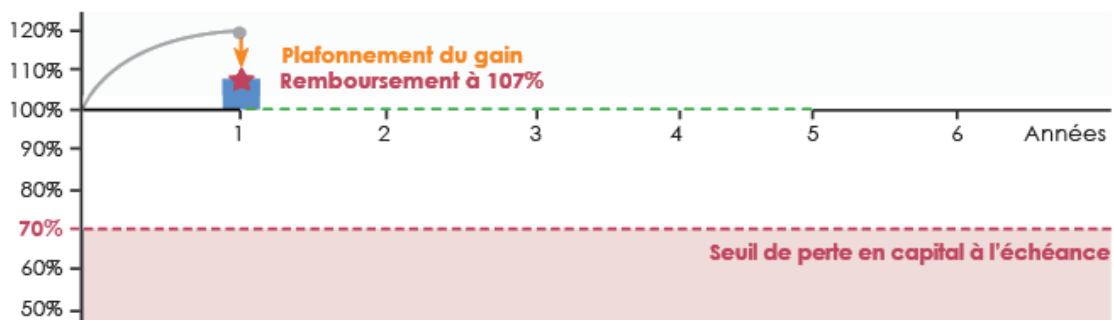
## > Scénario médian : baisse de l'Indice inférieure à 30 % à l'échéance

Niveau de l'indice



## > Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue de l'année 1, mise en évidence du plafonnement du gain

Niveau de l'indice



**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

> **Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 30 % à l'échéance**

- À l'issue des années 1 à 5, l'Indice enregistre une baisse par rapport au Niveau Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de gain au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport au Niveau Initial, l'investisseur ne reçoit pas de gain final au titre des 6 années écoulées et reçoit<sup>(1)</sup> le Capital Initial diminué de la performance finale de l'Indice, soit un remboursement final à 55 %.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- **Somme des gains perçus : 0,00 %**  
**Valeur de remboursement : 55 %**  
**Soit un TRA brut<sup>(1)</sup> de -9,42 %**  
**Soit un TRA net<sup>(2)</sup> de -10,42 %**

> **Scénario médian : baisse de l'Indice inférieure à 30 % à l'échéance**

- À l'issue des années 1 à 5, l'Indice enregistre une baisse par rapport au Niveau Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de gain au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, l'Indice enregistre une baisse inférieure à 30 % par rapport au Niveau Initial, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit<sup>(1)</sup> en plus un gain final de 15 % (équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée), soit un remboursement final de 115 %.
- **Somme des gains perçus : 6 x 2,50 % = 15 %**  
**Valeur de remboursement : 115 %**  
**Soit un TRA brut<sup>(1)</sup> de 2,34 %**  
**Soit un TRA net<sup>(2)</sup> de 1,34 %**

> **Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue de l'année 1, mise en évidence du plafonnement du gain**

- À l'issue de la 1<sup>re</sup> année, l'Indice est supérieur au Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit<sup>(1)</sup> un gain de 7 % au titre de cette 1<sup>re</sup> année, soit un remboursement final de 107 %. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- **Somme des gains perçus : 1 x 7 % = 7 %**  
**Valeur de remboursement : 107 %**  
**Soit un TRA brut<sup>(1)</sup> de 6,66 %**  
**Soit un TRA net<sup>(2)</sup> de 5,66 %**

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(2) TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).

(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).



**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

# Zoom sur l'indice Euro STOXX 50®

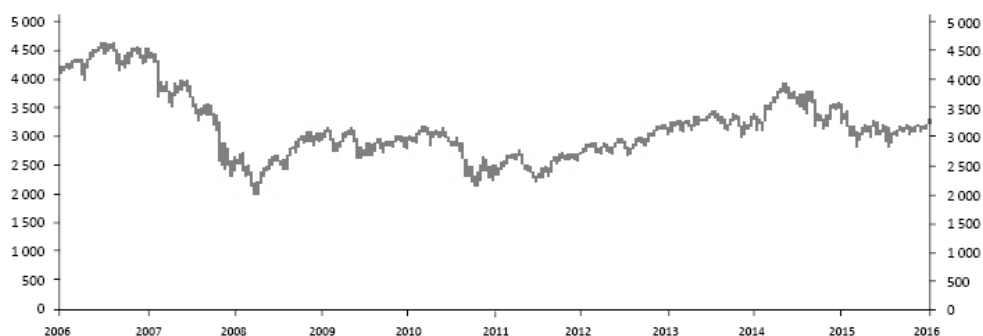
## > Description

La performance du support Euro Rendement Mars 2017 est liée à la performance de l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis. Un indice composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis). La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles

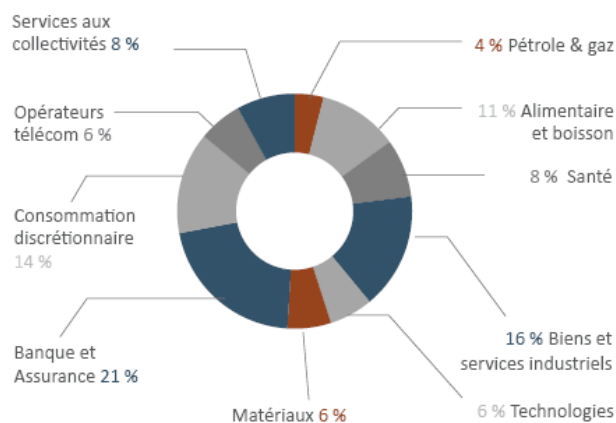
de varier.

## > Évolution de l'indice Euro STOXX 50®

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. **Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**



## > Répartition sectorielle



Source : Bloomberg au 20 décembre 2016 - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |



# Fiche technique

<b>TYPE</b>	Titres de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>ÉMETTEUR</b>	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital, les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.)
<b>GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR</b>	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch A, au 21 décembre 2016)
<b>PÉRIODE DE COMMERCIALISATION</b>	Du 2 janvier 2017 au 30 mars 2017 (contrat d'assurance vie en unités de compte et contrat de capitalisation)
<b>DEVISE</b>	EUR (€)
<b>CODE ISIN</b>	FR0013223484
<b>PRIX D'ÉMISSION</b>	99,94 %
<b>VALEUR NOMINALE</b>	1 000 €
<b>SOUS-JACENT</b>	Indice Euro STOXX 50® (Code Bloomberg: SX5E Index. Indice calculé dividendes non réinvestis).
<b>PRIX DE COMMERCIALISATION</b>	Le prix de commercialisation commencera à 99,94 % le 2 janvier 2017 et progressera au taux annuel de 0,25 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 30 mars 2017.
<b>DATE DE CONSTATATION INITIALE</b>	30 mars 2017
<b>DATE D'ÉMISSION</b>	2 janvier 2017
<b>DATES DE CONSTATATION ANNUELLE</b>	3 avril 2018, 1 avril 2019, 30 mars 2020, 30 mars 2021, 30 mars 2022
<b>DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ</b>	17 avril 2018, 15 avril 2019, 14 avril 2020, 13 avril 2021, 13 avril 2022
<b>DATE DE CONSTATATION FINALE</b>	30 mars 2023
<b>DATE DE REMBOURSEMENT FINAL</b>	13 avril 2023
<b>NIVEAU INITIAL</b>	Niveau de clôture de l'Indice le 30 mars 2017
<b>PUBLICATION ET PÉRIODE DE VALORISATION</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous-jacent est publié. La valorisation est publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence sur une page publique du site dédié à Natixis Equity Markets ( <a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a> ).
<b>DOUBLE VALORISATION</b>	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
<b>MARCHÉ SECONDAIRE</b>	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1,00 % sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
<b>COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT</b>	Néant
<b>COMMISSION DE DISTRIBUTION</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant moyen annualisé maximum équivalent à 1,00 % TTC du montant effectivement placé.
<b>AGENT DE CALCUL</b>	Natixis
<b>PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	Luxembourg Stock Exchange
<b>DROIT APPLICABLE</b>	Droit français
<b>REGLEMENT / LIVRAISON</b>	Euroclear France



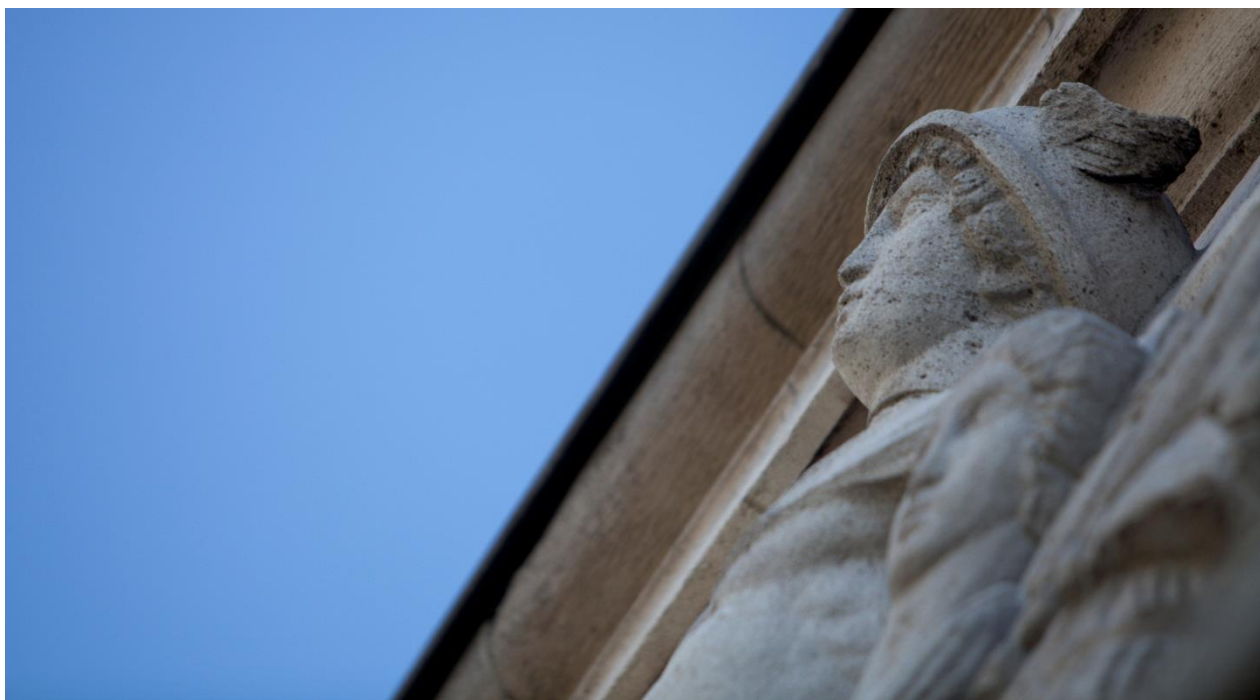
**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

# Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®.
- **Risque lié au Sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50®, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

# Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux Derivatives Capital qui commercialise le produit **Euro Rendement Mars 2017**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'**Euro Rendement Mars 2017** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Euro Rendement Mars 2017** est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

## Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 30 décembre 2016 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

## Avertissement de STOXX Ltd

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et / ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.



**BANQUE TRANSATLANTIQUE**

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

# Euro Rendement Mars

## 2017

**Période de commercialisation du 2 janvier 2017 au 30 mars 2017 (contrat d'assurance vie en unités de compte et contrat de capitalisation)**

Cadre d'investissement : compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées<sup>(1)</sup>

Banque Transatlantique Société anonyme au capital de 29 371 680 euros, dont le siège social est à Paris 8<sup>e</sup>, 26 avenue Franklin D. Roosevelt immatriculée au RCS Paris sous le n° 302 695 937, SA de courtage d'assurances garantie professionnelle art. L 530-1 et L 530-2 du Code des assurances – Swift : CMCIFRPP. Numéro ORIAS : 07.025.540 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
[www.banqueatlantique.com](http://www.banqueatlantique.com)



<sup>(1)</sup> Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Euro Rendement Mars 2017 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30 mars 2017.